



**Séance ordinaire du 06 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le trente et un août, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOSIS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Laurent JOVENET, Bernard MOREL, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW

**Absents avant donné procuration** : Bernard CZECH à Franck VALEMBOSIS, Georges LEMAITRE à Christophe CHARLES,

**Absente** : Séverine LASNEAU

**Excusés** : Chantal WAGON, Michel DUJARDIN, Annick BARTKOWIAK

**Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance**

**4 - DENOMINATION DE VOIE AUX PRES LORIBES**

Monsieur SZYMANEK rappelle à l'assemblée que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La voie de contournement reliant le pont d'Aubry aux Prés Loribes ne possède pas de dénomination d'après les services de la Poste. En effet, celle-ci n'apparaît dans la Base Nationale des Adresses.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- de dénommer la voie située sur la zone des Prés Loribes,
- de charger Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste et de Secours.

Monsieur SZYMANEK propose la dénomination rue Etienne LENOIR.

Monsieur KACZMAREK propose : rue de la Régie Renault ou rue Achille BLONDEAU.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**Décide** de dénommer la voie située sur la zone des Prés Loribes : rue Etienne LENOIR  
**Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste et de Secours.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 09 SEP. 2022



Pour copie conforme,  
Le Maire  
  
Christophe CHARLES